

# **Tournoi Nocturne de Cagnes 2 – Doubles du 16 Avril 2025**

## ***Règlement Particulier du Tournoi***

### **Article 1 : Autorisation et organisation du tournoi**

Le tournoi est autorisé par la FFBad sous le numéro de dossier 2402640.

Il est organisé par le club Union Sportive Cagnes Badminton.

### **Article 2 : Règles générales et règlement du tournoi**

Le tournoi se déroule selon les principes sportifs du guide du badminton de la FFBad, des nouvelles règles du jeu avec ses recommandations aux officiels techniques, du Règlement Général des Compétitions (RGC), des Procédures de gestion des cartons / forfaits et des sanctions de la FFBad en plus du règlement particulier de ce tournoi décrit ci-après.

### **Article 3 : Règlement médical**

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du tournoi dessus) d'un médecin. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre avant le démarrage de son premier match du tournoi, en cas de contrôle anti-dopage inopiné. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton de la FFBad). En cas de contrôle anti-dopage positif consécutif à ce tournoi, les récompenses indûment perçues seront retournées au club organisateur par le joueur, à ses frais.

### **Article 4 : Forfait et remplacement**

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir RGC et la procédure de gestion des forfaits et des sanctions de la FFBad). En cas de forfait, il devra prévenir le club organisateur et/ou le JA de sa non-participation (si le comité d'organisation/JA n'est pas prévenu et/ou sans réception d'un justificatif et/ou avec sanction à posteriori à l'encontre du joueur forfait consécutive à ce tournoi: les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés) et adressera et postera en courrier suivi, pour une réception dans les 5 jours, les pièces justificatives, à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue PACA à l'adresse mail [competition@sudbad.fr](mailto:competition@sudbad.fr).

Si le participant ne prévient pas l'organisateur ou le juge-arbitre par téléphone, e-mail ou courrier postal, le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre. Son/sa partenaire devra prévenir le club organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible. Si pas de possibilité, l'organisateur avertira le joueur de sa non-participation dans la discipline concernée.

### **Article 5 : Limitations et regroupements d'inscriptions**

Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, se réserve le droit de modifier le nombre d'inscriptions dans toute discipline de toute série, voire de procéder à une fusion ou dissociation de séries d'une même discipline.

Sauf en cas de désistement d'un joueur, aucune inscription ne pourra être reçue après la date du tirage au sort. En cas d'arrêt définitif du tournoi lors de son déroulement, les droits d'engagements ne seront pas remboursés aux joueurs/clubs.

### **Article 6 : Conditions d'inscriptions**

Ce tournoi est ouvert aux catégories Senior, Vétérans, Junior, Cadet et Minime des séries R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC uniquement dans les disciplines Doubles Hommes et Doubles Dames.

Ce tournoi est ouvert uniquement aux licenciés des clubs de la région PACA.

Tout joueur faisant l'objet d'une sanction disciplinaire à son encontre ne pourra pas s'inscrire au tournoi (voir articles 3 & 4 de la procédure de gestion des cartons et des sanctions de la FFBad). Tout joueur, licencié en France, uniquement dans la ligue Badminton Sud PACA, inscrit à ce tournoi doit être en règle avec la FFBad et autres instances de BE. Il doit être en possession de sa licence compétition 2024-2025 au plus tard le 1er jour du tournoi. Les joueurs, au nombre maximum de 64, pourront s'inscrire dans 1 discipline. L'inscription sur BadNet avec paiement fera foi pour la prise en compte et pour la clôture des inscriptions fixée au 07 Avril 2025. En cas de

réception tardive, le comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de retenir toute inscription dans l'intérêt du tournoi. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

## Article 7 : Modalités d'inscriptions

Les inscriptions d'un montant de 15€ pour 1 tableau ne seront validées qu'à partir de la réception de leur règlement financier.

La seule méthode de paiement autorisée est le paiement via BadNet par le joueur ou son responsable inscriptions club.

Toute question concernant les inscriptions pourra être adressée par mail à [organisation@uscb06.com](mailto:organisation@uscb06.com)

## Article 8 : Têtes de séries et tirage au sort

Le format sera une organisation en 8 Séries (5 Doubles Hommes, 3 Doubles Dames) constitués de poules uniques de 4 paires. Le nombre de Séries ouvertes dans chaque discipline pourra être modifié en fonction du nombre d'inscriptions avec l'accord du JA.

Les têtes de séries ainsi que les têtes de poules seront déterminées à partir du CPPH utilisé pour la séparation des tops, pour chaque série et discipline. Le tirage au sort aura lieu le 09 Avril 2025.

Le logiciel BadNet sera utilisé pour la gestion du tournoi.

## Article 9 : Échéancier et déroulement du tournoi

Tous les joueurs seront convoqués 1 heure au minimum avant l'heure prévue pour leur 1er match. L'échéancier est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement du tournoi. Une fois le tournoi commencé pour chaque discipline de chaque série, les matchs peuvent être appelés une heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion du tournoi (voir article « 15-programmation et déroulement des matchs » du RGC).

Afin de respecter le règlement concernant l'organisation des tournois nocturnes, le dernier match sera lancé au plus tard à 23h00.

## Article 10 : Juge-Arbitre

Le Juge-Arbitre Fabrice MELLANO (PACA) a été désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel pendant la durée du tournoi. Le JA a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des règlements cités à l'article 2 du présent règlement. Ils appliqueront aussi l'article 2 de la procédure de gestion des cartons et des sanctions de la FFBad.

## Article 11 : Responsabilité des joueurs

Tout participant devra faire enregistrer sa présence dès son arrivée. Si un joueur quitte la salle, il le fera sous sa propre responsabilité (voir aussi article 9). Tout joueur inscrit au tournoi pourra demander l'avis d'un juge arbitre et éventuellement contester cet avis en portant réclamation sur le rapport du juge-arbitre et en adressant une lettre à la Commission Compétition compétente pour une réception dans les 8 jours suivant la fin du tournoi.

## Article 12 : Accès au plateau de jeu et aux terrains

Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs inscrits au tournoi et appelés par la table de marque, non blessés constaté visuellement par le juge-arbitre, devant disputer leur match, les coachs (2 personnes au maximum par 1/2 terrain) avec une tenue correcte (y compris une paire de chaussure) assis sur les chaises prévues du côté de leur joueur et sur le terrain si le score est à 11 points la 1ère fois ou lorsque le joueur aura changé de demi terrain, les membres du club organisateur, les juges-arbitres et les arbitres (ou faisant office) et le personnel médical autorisé par les juges-arbitres. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain et son environnement immédiat (sauf aux arrêts de jeu prévus) sans la permission d'un juge-arbitre.

## Article 13 : Temps de préparation et de repos

Les joueurs disposent de 3 minutes (dit temps de préparation) pour se rendre sur l'un des terrains désignés et débiter leur match. Temps pris entre le 1er appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants compris et fait dès l'arrivée sur le terrain). Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait" par le juge-arbitre. Les joueurs devront être présents sur le terrain lors des arrêts de jeu prévus à l'annonce des 20 secondes restantes pour reprendre le jeu. Le temps minimum de repos entre deux matchs successifs pour un même joueur sera de 20 minutes.

## Article 14 : Tenue, volants et accessoires

Une tenue de badminton (maillots & shorts), conforme au RGC de la FFBad en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries. La publicité sur la tenue doit être également conforme au RGC de la FFBad en vigueur.

Le volant officiel est le : FORZA-FZ S6000 qui sera vendu au prix de 27€ (la boîte de 12 volants).

Une boîte de volant officiel devra être achetée et utilisée par les joueurs d'un même match en cas de désaccord entre eux. Les joueurs classés doivent jouer uniquement avec des volants plumes conformément au RGC de la FFBad. Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable (partage). Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, maillot, serviette, boisson, alimentation, etc.).

### **Article 15 : Fautes et lets**

Les modalités des fautes et lets seront indiquées par le JA avant de démarrer chaque journée.

### **Article 16 : Droit d'image**

Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce tournoi. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître lors de sa 1<sup>ère</sup> arrivée dans la salle du 1<sup>er</sup> jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

### **Article 17 : Adoption du règlement**

Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles. Le comité d'organisation du tournoi et les juge-arbitre remercient par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.